



Que faut-il faire lors d'une hospitalisation

Par **thevenin**, le **02/01/2009** à **22:49**

mon mari vient d'être hospitalisé .au 31 12 2008 nous avons une mutuelle l'asaf à juan les pins ,au 1 01 2009 nous avons pris la macif :mon mari est tombé malade le 31 12 2008 mon ancienne assurance prend en compte la journée du 31 mais pas au-delà; la macif quand à elle ne veut pas prendre en compte la suite de l'hospitalisation que faut-il que je fasse qui doit normalement prendre l'hospitalisation de mon mari en compte à partir du 1 01 2009 merci d'avance de votre réponse thevenin

Par **Marion2**, le **03/01/2009** à **18:11**

Bonsoir,rnA quelle date avez-vous signé le contrat avec la Macif et quelle date de départ est mentionnée sur le contrat ?

Par **gloran**, le **05/01/2009** à **01:15**

est-il prévu un délai de carence sur le nouveau contrat ? (bien que en général ce ne soit pas pour les hospitalisations mais plutôt lunettes etc).rnRelisez bien et précisez nous.